



Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Qui ont pris part à la délibération : 29

Date de la convocation : 13/09/2024

Date d'affichage : 13/09/2024

*DELIBERATION N° 061/2024
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SALEILLES*

SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-neuf septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur François RALLO, Maire de la Commune.

Présents : François RALLO – Cosme DILME – Carole CARTON – Jean PEZIN – Sonia MAC VEIGH – Modeste BOSQUE – Robert TARDA – Céline FREIXINOS – Jacqueline KEILING – Michèle GRANIER – Stéphane LE COQ – Christine BACHES – Claire SALFATI-TEDGUI – Mireille CORONES YAGOUBI – Pascal GIRAUDET – Olivier RABAT – Christian DISLAIR – Yannick CALLAREC – Jordi DELCLOS – Joseph CASCALES – Sylvain VIOT

Pouvoirs :

- Marie-Anne HAUSPIEZ donne pouvoir à Sonia MAC VEIGH
- Armand CHAUVET donne pouvoir à Pascal GIRAUDET
- Patricia PICHARD donne pouvoir à Jacqueline KEILING
- Richard VENDRELL donne pouvoir à François RALLO
- Bénédicte SARASSAT donne pouvoir à Michèle GRANIER
- Caroline PICCOLO donne pouvoir à Carole CARTON
- Eliane CHAMBAULT donne pouvoir à Joseph CASCALES
- Eric BOUILLIN donne pouvoir à Sylvain VIOT

Absent : NEANT

Secrétaire de séance : Michèle GRANIER

OBJET : Fixation du loyer mensuel du bien communal sis 64, avenue Château Roussillon et autorisation du Maire à signer le bail dérogatoire aux baux commerciaux avec la SAS « LM Energie » sise 900, avenue de l'industrie à Perpignan.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 19/09/2024 par laquelle le conseil a, d'une part, abrogé la délibération du 21/06/2016 portant désignation de deux logements communaux comme des logements concédés par nécessité absolue de service, d'autre part, a décidé de désaffecter le logement en R+1 de 175 m² (y compris le garage) du complexe de plein-air du Moulin car son utilité pour le service n'est plus nécessaire.

Il indique qu'une société s'est manifestée afin de louer ce bien et il propose de fixer le loyer à 1 250 €/mois et de l'autoriser à signer le bail dérogatoire aux baux commerciaux avec la SAS « LM Energie » spécialisée dans le domaine du photovoltaïque, des équipements thermiques et électriques.

Vu la délibération du 19/09/2024 abrogeant la délibération n°044/2016 du 21/06/2016 et désaffectant le logement situé 64, avenue Château Roussillon du gardien du complexe sportif de plein-air du Moulin concédé jusqu'alors par nécessité absolue de service ;

Vu la demande du 20/08/2024 de la SAS « LM Energie » située 900 avenue de l'industrie à Perpignan, représentée par son Président M. Malik Hamadi, tendant à louer le bien sis 64, avenue Château Roussillon afin d'y installer une entreprise spécialisée dans le domaine du photovoltaïque, des équipements thermiques et électriques ;

Considérant l'intérêt pour la collectivité de louer ce bien communal ;

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Fixe** le loyer mensuel du bien communal sis 64, avenue Château Roussillon à 1 250€/mois ;

- **Autorise** M. le Maire, ou son représentant, à signer le bail dérogatoire aux baux commerciaux joint à la présente délibération, avec la SAS « LM Energie », ainsi que toute pièce utile dans ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE SAILLÈRES' around the top edge and '06280' at the bottom, with a small star on the right side. The signature is written in a cursive style.

François RALLO

Publication le : **24 SEP. 2024**